

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
de DOMÉRAT

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 février, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 26 janvier 2024.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 24
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

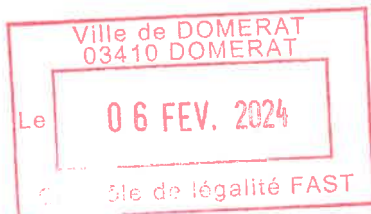
26 janvier 2024

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

6 février 2024

OBJET : Conventions à
signer avec la Sas
Ombrières d'Auvergne
pour l'installation
d'ombrières sur le
territoire communal.

240203-11



Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mrs LIMOGES..HAMELIN..Mmes DELERIS..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAUX..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mmes DUCEAU..MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE..Mme PETIT.

Absent : Mr DELEAU.

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mme FAUCHARD à Mme COULANGEON, Mme BRUNET à Mr HAMELIN, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme AURAT à Mme CHIROL.



Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2023 est approuvé (date de publication : 6 février 2024).



Considérant que la ville de Domérat a lancé le 9 novembre 2023, conformément au code de la commande publique, un appel à manifestation d'intérêt concurrent (AMIC) en vue de des conventions d'occupation d'une durée de 30 ans sur plusieurs fonciers communaux afin d'y développer des installations photovoltaïques et n'a reçu de sollicitation d'aucun autre opérateur,

Considérant que la ville de Domérat a reçu en réponse la manifestation d'intérêt d'un seul opérateur dénommé société Ombrières d'Auvergne,

Considérant qu'après mise au point des projets proposés par la société Ombrières d'Auvergne, la proposition finale présente les caractéristiques techniques suivantes :

- Parking stade de la Vallée – Chemin de la Vallée, 03410 Domérat – Ensemble de 7 ombrières de parking pour une surface couverte de 2 321 m², d'une puissance d'environ 494 kWc,

- Parking cimetièrre – Chemin des Closelles, 03410 Domèrat – Ensemble de 4 ombrièrres de parking pour une surface couverte de 1 437 m², d'une puissance d'environ 306 kWc,
- Ecole Alain Fournier – 14 rue des Anciens Domaines, 03410 Domèrat – 2 ombrièrres de parking et un préau d'école pour une surface couverte de 1 089 m², d'une puissance d'environ 232 kWc,
- Parking centre municipal Albert Poncet – 335 boulevard Victor Hugo, 03410 Domèrat – Ensemble de 3 ombrièrres de parking et la couverture d'un terrain de sport pour une surface couverte de 2 129 m², d'une puissance d'environ 453 kWc,
- Ateliers municipaux, phase A – 62 rue Jean Jaurès, 03410 Domèrat – Ensemble de 3 ombrièrres de parking pour une surface couverte de 1 926 m², d'une puissance d'environ 409 kWc,
- Ateliers municipaux, phase B – 62 rue Jean Jaurès, 03410 Domèrat – Ensemble de 3 ombrièrres de parking pour une surface couverte de 1 444 m², d'une puissance d'environ 307 kWc,
- Terrain de pétanque – rue de la Guillaumette, 03410 Domèrat – Ensemble de 3 ombrièrres formant couverture des terrains de pétanque pour une surface couverte de 1 972 m², d'une puissance d'environ 419 kWc,
- Ecole Denis Diderot – 17 rue de la Brosse Tempête, 03410 Domèrat – 1 ombrière formant préau d'une surface de 154 m², d'une puissance d'environ 35 kWc.

Considérant que les loyers annuels, sur une durée de 30 ans décomptée à partir de la mise en service des équipements, sont respectivement de :

- Parking stade de la Vallée : 3 400 €/an (trois mille quatre cents),
- Parking cimetièrre : 2 000 €/an (deux mille),
- Ecole Alain Fournier : 2 000 €/an (deux mille),
- Parking centre municipal Albert Poncet : 2 600 €/an (deux mille six cents),
- Ateliers municipaux, phase A : 2 000 €/an (deux mille)
- Ateliers municipaux, phase B : 1 600 €/an (mille six cents),
- Terrain de pétanque : 1 000 €/an (mille),
- Ecole Denis Diderot : 1 €/an (un).

Considérant que la société Ombrièrres d'Auvergne financera ces installations avec la revente de l'électricité produite au réseau, sur la base d'un tarif garanti, mais qu'elle s'est engagée à permettre, après étude de faisabilité, le fonctionnement de ces installations en autoconsommation collective,


Considérant que ces installations s'inscrivent clairement dans la nécessaire décarbonation de la production d'électricité, tout en apportant un service aux habitants de la commune,

Il est proposé à l'assemblée :

- D'approuver la réalisation de ces projets,
- D'approuver les conventions d'occupation temporaire des fonciers communaux ci-dessus mentionnées,
- D'autoriser madame le maire à signer lesdites conventions d'occupation temporaire conformément aux documents ci-annexés et à prendre toutes décisions visant à leur réalisation.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT siennes les propositions de madame le maire ci-dessus exposées et l'**AUTORISE** à signer les conventions à intervenir conformément aux documents ci-annexés.

 Pascale LESCURAT,
Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,


Secrétaire de séance.

Date de publication sur le site internet : 6 février 2024